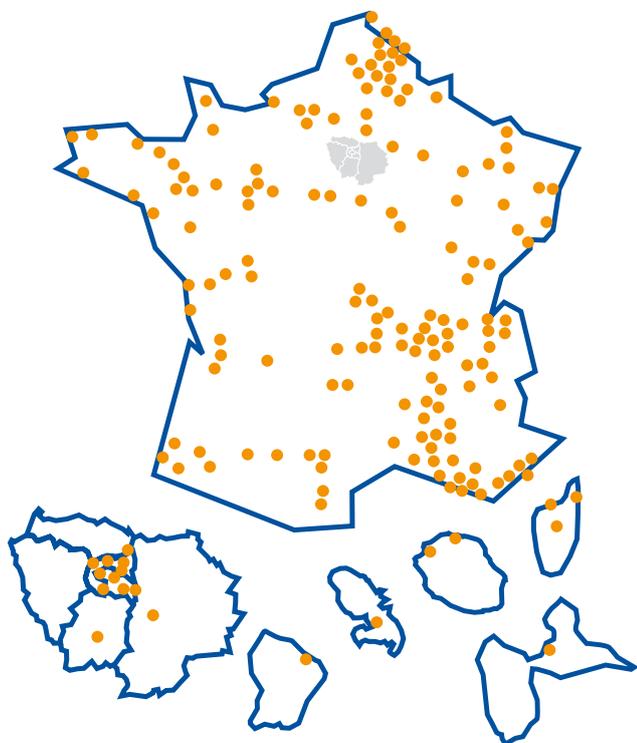


Développer l'expertise, c'est aussi notre métier...



Avec **Groupe Socoda**, vous êtes en présence du 1^{er} réseau français de distributeurs indépendants au service des métiers du **Bâtiment** et de l'**Industrie**.

SOCODA déploie ses compétences dans les domaines de l'Industrie et du Bâtiment au travers de 7 métiers dans lesquels l'ensemble de ses équipes fournit une qualité de prestations optimale au service de la satisfaction client.

Le Réseau Socoda, c'est :

- **+ de 180 entreprises** indépendantes, leaders sur le territoire,
- **+ de 650 points de vente** couvrant la France et les DOM-TOM,
- **440 000 clients professionnels**,
- **9000 collaborateurs**,
- un chiffre d'affaires cumulé de **3 milliards d'euros**.

Retrouvez la liste complète de nos points de vente professionnels sur notre site internet :

www.socoda.fr

N° 1 en France de la distribution professionnelle indépendante pour le Bâtiment et l'Industrie.



Imprimé avec des encres végétales et par des imprimeurs respectueux de l'environnement.



papers

Agissez pour le recyclage des papiers avec Groupe Socoda et Ecofolio.

RESEAU SOCODA

Notre indépendance fait la différence

Ne pas jeter sur la voie publique. Photos et dessins non contractuels. Chaque société de Groupe SOCODA étant indépendante, fixe librement ses prix de vente. Ces prix sont des prix indicatifs HT maxima dans la limite des stocks disponibles. Sous réserve d'erreurs typographiques ou d'impression. Caractéristiques données à titre indicatif et sans engagement. Nous avons commandé les articles en promotion en quantité suffisante. Chaque distributeur du Réseau SOCODA gérant individuellement ses approvisionnements. Il est possible que certains conditionnements ou produits ne soient pas disponibles sur tous les points de vente. Pour les marques non distribuées localement, nous vous proposons des articles d'autres marques de qualité équivalente. Les prix indiqués dans ce document sont susceptibles d'être modifiés sans préavis en fonction des variations des matières premières. ECO contribution - Mention DEEE - l'article 17 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005, oblige les producteurs à informer les acheteurs, par une mention particulière, distinct du prix de vente, du coût correspondant à l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques. Toutefois cette obligation ne concerne que les déchets "ménagers" c'est-à-dire provenant des particuliers ou assimilés. Les produits mentionnés dans ce catalogue sont conçus, fabriqués et destinés à des professionnels. Ils ne sont donc pas soumis à l'obligation d'affichage de l'éco-participation, et pour cette raison, les prix mentionnés ne l'indiquent pas. Toutefois l'acheteur de ces produits est le seul en mesure de savoir à quels utilisateurs finaux il les destine. S'il estime que ses achats n'ont pas une vocation exclusivement professionnelle, et peuvent notamment faire l'objet de revente à des particuliers, il lui appartient de formuler auprès de son fournisseur, une demande de facturation de l'éco-contribution. Ce papier est issu de bois provenant de forêts et de plantations gérées de façon durable, il est exempt d'acide et est entièrement recyclable.